

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 28 (1991)

**Heft:** 1029

**Rubrik:** Lutte contre la drogue : une campagne limitée

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une campagne limitée

**Le Conseil fédéral a décidé la semaine passée de consacrer 8,6 millions de francs par an pour une campagne nationale de prévention contre la consommation de drogue. Nous proposons en deux articles un bref survol du problème et tentons de mettre le doigt sur certaines incohérences de la position officielle face aux toxicomanes.**

## Le triste record suisse

(cfr) Enfin la lutte contre la drogue commence à être prise au sérieux par le Conseil fédéral, même si les sommes qui lui sont attribuées restent bien insuffisantes. Au début de l'année, l'organe international de contrôle des stupéfiants qui dépend des Nations unies déclarait que le coût socio-économique de l'abus de drogue aux Etats-Unis est évalué à plus de 60 milliards de dollars par an. A l'échelle de notre pays, cela représente 2 milliards de francs suisses. Mais peu importe les chiffres, il s'agit de notre jeunesse et, je dirais, du peu de jeunes que nous avons mis au monde. Jusqu'en 1988, le nombre de morts dus à la drogue était le même, en chiffres absolus, en Suisse qu'en République fédérale d'Allemagne. Par habitant, cela représente dix fois plus de surdoses mortelles que chez nos voisins.

Heureusement le Conseil fédéral n'est pas tombé dans le piège de la libéralisation. Car la libéralisation n'est pas un but, elle est un moyen. Et il s'agit de s'entendre sur les objectifs que l'on désire atteindre à travers elle. Si l'objectif est la réduction du nombre de drogués, on voit mal comment une libéralisation, qui amènerait une baisse des prix, produirait une diminution de la consommation. En revanche, si l'objectif est de diminuer la criminalité liée au coût des drogues dures, la libéralisation aura de l'effet. Mais voulons-nous simplement vivre en paix et fermer les yeux sur les trafiquants qui, de haschisch en marijuana, entraînent nos enfants vers une mort sinon physique du moins morale ? On les cache de plus en plus dans des maisons spéciales et ceci tend à prouver que nous ne voulons plus savoir. Interrogeons simplement des ex-toxicomanes. Ils sont unanimement contre toute libéralisation et contre toute différence entre drogue dure et drogue douce. Ils

savent mieux que nous de quoi ils parlent.

Le paquet fédéral prévoit 8,6 millions par an pour une campagne de prévention par l'information, pour la recherche et sur les «Fixerräume» et sur les effets de cette campagne — recherche très importante parce que les motifs d'entrée dans la drogue sont mal connus. Cependant, qu'en est-il des drogués actuels qui, si l'on en juge par les statistiques de mort par surdose, doivent être environ proportionnellement dix fois plus nombreux que dans le reste de l'Europe ? La loi actuelle sur les stupéfiants prévoit

que les cantons mettent sur pied des centres de désintoxication. Mais ceux-ci sont totalement insuffisants face à la demande actuelle, sans parler de la demande potentielle si la campagne nationale d'information porte des fruits.

Finalement, le troisième volet nécessaire, la lutte contre le trafic, est aussi absent des mesures fédérales. On est loin du paquet proposé par Alfred Neukomm, conseiller national et conseiller municipal à Berne, dans une pétition contresignée par septante parlementaires fédéraux de tous bords. On le sait, la Suisse est un des centres mondiaux de blanchissage de narcodollars et une plaque tournante du trafic. Le Conseil fédéral prévoit une adhésion de la Suisse à la convention internationale sur les stupéfiants. Mais bien plus que cela, il faudrait augmenter le personnel de la police fédérale en charge de cette lutte et renforcer la coordination intercantonaile. A l'heure de l'Europe et de l'ordinateur, cela devrait être possible. Est-ce que l'affaire Kopp n'a pas été un choc suffisant aux yeux du Conseil fédéral pour qu'il essaie de prendre des mesures plus substantielles dans le domaine de la lutte contre la drogue ? ■

## Le prix de la réinsertion

(cfr) En Suisse romande plusieurs organisations s'occupent de la désintoxication et de la réinsertion des drogués. L'offre est diverse: traitement ambulatoire, hébergement avec maintien d'une activité extérieure, prise en charge complète. La durée du traitement varie et peut atteindre plusieurs années.

Les places disponibles ne répondent de loin pas à la demande: plusieurs mois d'attente parfois alors que le drogué qui a décidé de s'en sortir a besoin d'une aide immédiate. Par ailleurs le coût du traitement est élevé — il faut compter une centaine de francs par jour — et les assurances-maladie n'ont pas d'obligation dans ce domaine. Une telle charge financière durant une période parfois prolongée n'est pas à la portée de toutes les bourses. Nombreuses sont donc les familles qui doivent s'adresser à l'assistance publique. Mais l'aide n'est possible qu'au-dessous d'un plafond de revenu, à Genève par exemple, 6000 francs par mois. Si le revenu est supérieur, la famille devra radicalement changer son

mode de vie pour faire face à la dépense. En outre l'assistance publique conditionne son aide à la reconnaissance de l'organisation par le canton. Or cette reconnaissance n'est pas fonction des résultats obtenus mais de la qualification formelle du personnel et de la rigueur comptable de l'organisation. Prenons l'exemple de Vita Nova, une association qui offre une prise en charge complète des jeunes et s'occupe de leur réinsertion professionnelle. Son conseil de fondation, qui fixe les grandes orientations, offre toutes les garanties de respectabilité. Par contre les postes d'encadrement sont tenus par d'anciens drogués qui accompagnent jour et nuit les jeunes tout au long de la cure. Ces responsables exercent un véritable apostolat et connaissent par expérience directe le terrain de leur intervention. Ils n'en sont pas moins perçus comme des marginaux et seul un petit nombre de cantons reconnaît cette organisation. A l'inverse les institutions officielles — notamment celles qui pratiquent les traî-

# Le dégoût des voyages

**(yj) Le conflit du Golfe donne une fois de plus l'occasion d'évoquer les effets économiques de la guerre et de la paix ou, plus crûment dit, les rapports cyniques du fric et des canons. Avant l'ouverture des hostilités, les belligérants potentiels sont des clients appréciés sur les marchés des armes et autres équipements stratégiques; pendant la guerre, ça consomme à outrance de part et d'autre: infrastructures et matériels sont rendus inutilisables — il faudra bien les remplacer; l'armistice une fois prononcé, les investisseurs et les négociants en tous genres, particulièrement les virtuoses du marketing militaro-industriel, refont surface, carnet de commandes grand ouvert à la main.**

Bien entendu, les plus malins prennent d'avance toutes dispositions utiles. Aussi bien, les entreprises se battent déjà sur le marché de la reconstruction de l'après-guerre du Golfe; les coalisés d'aujourd'hui sont virtuellement les concurrents pour les clients de demain. En guise de récompense pour leur massif effort de guerre, les Américains comptent bien rafler les plus grosses tranches du gâteau de l'après-guerre, le-

tements ambulatoires — ne connaissent pas ces problèmes. Elles disposent de personnel diplômé et leur situation comptable est relativement simple. Qu'en est-il de leur efficacité ? Un jeune: «*J'arrive à neuf heures moins cinq. De la salle d'attente j'entends rire les psy autour de leur café. A neuf heures je dois accoucher de mes problèmes et à dix heures moins cinq je dois laisser la place à un autre client. Ce n'est pas normal.*»

Le drogué qui veut rompre le cercle infernal a d'autres soucis que de savoir si une institution est reconnue ou non. Il s'engage là où il y a de la place et où l'ambiance lui semble favorable. S'il tombe sur une association non reconnue, sa famille n'aura que le choix de refuser la cure de désintoxication ou de payer. Ainsi le jeune qui cherche à s'en sortir doit non seulement assumer sa situation et supporter l'effort considérable que représente la cure mais encore endosser la responsabilité des sacrifices financiers qui incombent à sa famille. Mais le paradoxe ne s'arrête pas là: si le drogué a commis des délits et a été condamné, il peut choisir entre la prison et la cure. Dans le second cas, l'Etat prend en charge les coûts de la désintoxication. ■

quel s'annonce colossal — et non seulement pour le réarmement de certains pays et le rétablissement des installations pétrolières. La reconstruction du seul Koweït est estimée à près de 100 milliards de dollars, soit 30 de plus que le plan Marshall (aux prix actuels).

## Vols supprimés

Pour l'heure, la guerre du Golfe a un effet économique particulièrement visible et perceptible jusque chez nous: une réduction drastique des activités touristiques, et tout spécialement des vols intercontinentaux. Les compagnies aériennes se disent frappées et réagissent pour la plupart en cassant les prix, ce qui diminue encore leur rentabilité effective, toutes subventions décomptées. Seules à ne pas exciter les angoisses des voyageurs les compagnies SAS et Swissair, réputées les plus sûres, sinon les plus confortables ou les meilleur marché. Swissair, qui a pourtant enregistré un recul de 15% en janvier, va encore augmenter ses prix dès le 1<sup>er</sup> avril, sauf sur l'Atlantique-nord; la hausse atteint en moyenne 3%, avec des pointes à plus 10% sur certaines destinations européennes (Francfort, Munich, Stuttgart, par exemple), — peut-être à titre d'encouragement aux transports ferroviaires ? A noter que, contrairement aux CFF, Swissair peut éviter des voyages à vide; rien qu'en février, plus de 120 vols ont été supprimés, le plus souvent au dernier moment.

Si Swissair suit une politique «anticonjoncturelle» en matière de tarifs, se refusant à favoriser la demande par des prix d'appel, elle procède comme les autres compagnies au niveau des dépenses: en économisant sur le personnel. Tandis qu'Air France introduit le «Personals-

top» et que la plupart des autres compagnies licencient jusqu'à 20% de leur personnel (Sabena, Pan Am), Swissair met tout son monde au chômage partiel dès le mois prochain. C'est évidemment plus facile (et immédiatement soulageant pour la caisse) que de revoir les procédures ou les méthodes de management. Le recul sur tous les fronts du tourisme international montre bien la fragilité de ce secteur économique et plus particulièrement de la branche des voyages d'affaires. Toutes sortes d'organisations non gouvernementales (type CIO) et de sociétés multinationales (IBM en tête) ont supprimé du jour au lendemain colloques et conférences au siège ou ailleurs. Du coup, les réunions, auparavant considérées comme indispensables, deviennent superflues. Beau moment d'honnêteté: le développement des télécommunications et de certaines techniques nouvelles (visio-conférences, notamment) n'aurait pas de sens s'il ne facilitait pas la circulation des informations sans celle des personnes. En réalité, la présence physique n'est vraiment utile que pour la discussion créatrice, non pour le simple échange d'informations; même la signature de contrats ou la consultation de plans et projets se font désormais à distance — sauf exigence de confidentialité garantie.

## Dynamisme et bougeotte

Voilà qui démasque bien la notion de contact direct et surtout de mobilité, considérée comme une valeur en soi de nos jours où tout déplacement important passe pour un signe extérieur de pouvoir, au point que l'on confond volontiers dynamisme et simple bougeotte. Les compagnies de transport et les hôtels spécialisés dans les congrès et séminaires, qui font une large part de ce tourisme d'affaires auquel la guerre du Golfe porte présentement atteinte, bénéficient de cette confusion.

Au moment de rendre compte de l'excellente année touristique 1990, les meilleurs professionnels ne s'y trompent pas: ils parlent des difficultés présentes et pensent déjà aux infléchissements de mentalité induits par l'actualité. Et si les déplacements à motivation extra-vacances devenaient moins importants aux yeux des sociétés qui les paient et même des voyageurs qui occupent les avions et les hôtels en dehors des temps et lieux du tourisme de masse ? ■